

DEPARTEMENT DE HAUTE-SAVOIE ----- Arrondissement de Saint-Julien-en-Genevois	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE COMMUNAUTE DE COMMUNES USSES ET RHONE
Nombre de Conseillers : En exercice : 37 Présents : 31 Pouvoirs : 4 Votants : 35 Pour : 35 Contre : 0 Nul : 0 N° CC 148 /2017	L'an deux mille dix-sept, le 28 mars à dix-neuf heures trente , le Conseil Communautaire Usse et Rhône dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au siège de la CCUR, sous la présidence de Monsieur Paul RANNARD Date de convocation : 21 mars 2017 Mmes Marthe CUTELLE, Carole BRETON, Mylène DUCLOS, Anne-Marie BAILLEUL, Paulette LENORMAND, Christine VIONNET, Corinne GUISEPPIN Mrs Bernard THIBOUD, Patrick BLONDET, Grégoire LAFEVERGES, Alain CAMP, Paul RANNARD, Louis CHAUMONTET, Emmanuel GEORGES, Thierry DEROBERT, Jean-Marc LAGRIFFOUL, Christian VERMELLE, Joseph TRAVAIL, André BOUCHET, Jean Paul FORESTIER, Jean-Louis MAGNIN, Bernard REVILLON, Bruno PENASA, Bernard CHASSOT, Pascal COULLOUX, Alain LAMBERT, Michel BOTTERI, Gilles PILLOUX, Guy PERRET, Stéphane BRUN, Jean-Yves MACHARD Pouvoirs Mmes Carine LAVAL donne son pouvoir à M. Bernard THIBOUD, Estélita LACHENAL donne son pouvoir à Joseph TRAVAIL, André-Gilles CHATAGNAT donne son pouvoir à Bernard CHASSOT, Gilles PASCAL donne son pouvoir à Bernard REVILLON Absent excusé : Jean VIOLLET Mme Carole BRETON a été élue secrétaire de séance

Objet : présentation et dévolution du projet assainissement des Eaux Usées 2017- et lancement des l'appel d'offre

Monsieur le Vice-président présente le dossier technique et financier dressé par le Maître d'œuvre, relatifs au projet d'assainissement des eaux usées de la Communauté de Communes du USSES et Rhône pour l'année 2017.

Projets présentés pour la programmation 2017 (coût estimatif selon AVP) :

• **Commune Marlioz Grand collecteur :**

TRAVAUX LOT 1 de Serrasson à Sarzin	729 591,00	30,85%
TRAVAUX LOT 2 de Sarzin à Bonlieu	498 166,00	21,06%
TRAVAUX LOT 3 de Bonlieu à chez les gays	515 185,00	21,78%
TRAVAUX LOT 4 de Chez les Gays à Glière	494 502,00	20,91%
Moe NICOT	90 679,44	3,83%
AUTORISATION PASSAGE	15 000,00	0,63%
CONTROLE	16 240,93	0,69%
LEVE TOPO	3 304,00	0,14%
autres	2 500,00	0,11%
TOTAL	2 365 168	100,00%
PLAN DE FINANCEMENT		
SUBVENTION AGENCE RMC	473 033	20,00%
DETR	946 067	40,00%
SUBVENTION DEPARTEMENTALE	473 033	20,00%
RESTE SOUS FORME D'AUTOFINANCEMENT	473 033	20,00%

Les projets sont susceptibles d'être financés grâce à des subventions du Conseil Départemental (ex : SMDEA) de Haute-Savoie, de l'Etat (dotation d'équipement des territoires ruraux) et de l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse.

Il indique qu'il convient d'autoriser le Conseil Départemental à percevoir pour son compte les subventions éventuelles attribuées par l'Agence de l'eau RMC et à le reverser à la CCUR.

De plus, il précise que cette opération (étude et travaux) sera réalisée selon les principes de la Charte Qualité Nationale des réseaux d'assainissement et que mention sera faite dans le dossier de consultation des entreprises.

Que les projets EU « grand collecteur » est susceptible d'être en coordination de travaux avec la CC Fier et Usse pour des travaux adduction d'eau potable. Afin de retenir la même entreprise, il convient de faire une convention pour la passation des marchés entre la CCUR et CCFU.
Il précise l'intérêt et l'urgence de réaliser ces projets.

Les coûts estimatifs des projets étant inférieurs au seuil de 4 845 000 € HT, il est proposé au Conseil de retenir pour la passation de ces marchés la méthode adaptée avec publication préalable dans un journal officiel.

Le Conseil communautaire après avoir entendu l'exposé du Vice-Président et en avoir délibéré,

- Approuve le projet tel que présenté,
- Prend acte du plan de financement et indique que les opérations seront inscrites au budget 2017,
- Sollicite l'inscription de l'affaire au programme subventionné du SMDEA, au programme de l'Etat via la DETR et de l'agence de l'eau RMC,
- Autorise la signature de convention de passation de marché en la CCUR et les communes concernées,
- Autorise de souscrire au besoin d'un emprunt auprès d'établissement bancaire,
- Décide de lancer sans délai les consultations,
- S'engage à faire réaliser les travaux conformément à la Charte Nationale de l'Agence de l'eau,
- Autorise le Président à prendre toute décision concernant la préparation, passation et l'exécution des marchés passés en procédure adaptée relatifs à cette opération, notamment à signer toutes pièces relatives à ces dossiers, lorsque les crédits sont inscrits au budget.

Le Président
Paul RANNARD



Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.
Pour extrait conforme,
Le président
Paul RANNARD

A handwritten signature in blue ink, appearing to be "Paul Rannard".

